

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHORGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille dix-huit, le **10 AVIL** à dix huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CHORGES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CRÈCHE de CHORGES, sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, Président du C.C.A.S..

Date de Convocation : 4 Avril 2018

Secrétaire de séance : José ORSINI

<p>OBJET : Tarifs CCAS ACM Eterlou 12/17 ans</p>	<p>Etaient présents: Christian DURAND, Président du CCAS, Béatrice ZAPATERIA, Vice Présidente du C.C.A.S., Gisèle BROCHIER, Jérôme ARNAUD, Amandine POMMIER, José ORSINI, Yvette LEYDET.</p> <p>Absents/Excusés : Valérie ROUISON, Bernard GERARDIN</p> <p>A donné pouvoir : Valérie ROUISON à Béatrice ZAPATERIA, Bernard GERARDIN à Christian DURAND</p>
---	--

- ✓ Vu la délibération N° 2017/019 du Conseil d'Administration en date du 12 Juin 2017 fixant les tarifs de l'ACM 12/17 ans

Madame la Vice Présidente du C.C.A.S propose à l'assemblée de fixer les tarifs de l'ACM Eterlou 12/17 ans, de la manière suivante :

ADHESION à l'A.C.M. : 20,00 € par année civile et par famille
(Facturée au plus jeune enfant fréquentant les structures)

TARIFS PERISCOLAIRE / MERCREDIS

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE CHORGES										
	QUOTIENT FAMILIAL	PAR MOIS		QUOTIENT FAMILIAL	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3		QUOTIENT FAMILIAL	ANNEE CIVILE
1	0/650	7,00 €	1	0/650	20,00 €	20,00 €	30,00 €	1	0/650	70,00 €
2	651/950	8,00 €	2	651/950	25,00 €	25,00 €	30,00 €	2	651/950	80,00 €
3	951/+1101	9,00 €	3	951/+1101	25,00 €	25,00 €	40,00 €	3	951/+1101	90,00 €

POUR LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES										
	QUOTIENT FAMILIAL	PAR MOIS		QUOTIENT FAMILIAL	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3		QUOTIENT FAMILIAL	ANNEE CIVILE
1*	0/650	7,10 €	1*	0/650	20,10 €	20,10 €	30,10 €	1*	0/650	70,30 €
2*	651/950	8,10 €	2*	651/950	25,10 €	25,10 €	30,10 €	2*	651/950	80,30 €
3*	951/+1101	9,10 €	3*	951/+1101	25,10 €	25,10 €	40,10 €	3*	951/+1101	90,30 €

Ces tarifs inclus tous les soirs + mercredis hors vacances scolaires + week-end si évènementiel

TARIFS VACANCES SCOLAIRES

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE CHORGES					
	<i>QUOTIENT FAMILIAL</i>	<i>1/2 JOURNEE</i>	<i>JOURNEE SANS REPAS</i>	<i>JOURNEE REPAS COMPRIS</i>	<i>SEMAINE* (5 DEMI-JOURNEES)</i>
1	<500	7,05 €	14,00 €	18,70 €	35,00 €
2	501/650	7,55 €	15,00 €	19,70 €	37,50 €
3	651/800	8,05 €	16,00 €	20,70 €	40,00 €
4	801/950	8,55 €	17,00 €	21,70 €	42,50 €
5	951/1100	9,05 €	18,00 €	22,70 €	45,00 €
6	>1101	9,55 €	19,00 €	23,70 €	47,50 €

POUR LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES					
	<i>QUOTIENT FAMILIAL</i>	<i>1/2 JOURNEE</i>	<i>JOURNEE SANS REPAS</i>	<i>JOURNEE REPAS COMPRIS</i>	<i>SEMAINE* (5 DEMI-JOURNEES)</i>
1*	<500	7,75 €	15,60 €	20,30 €	38,50 €
2*	501/650	8,30 €	16,70 €	21,40 €	41,25 €
3*	651/800	8,85 €	17,80 €	22,50 €	44,00 €
4*	801/950	9,40 €	18,90 €	23,60 €	46,75 €
5*	951/1100	9,95 €	20,00 €	24,70 €	49,50 €
6*	>1101	10,50 €	21,10 €	25,80 €	52,25 €
7*	EXTERIEUR 05	12,05 €	24,20 €	28,90 €	60,00 €

Un surcoût pourra être appliqué sur les activités dites de consommation pendant les vacances et les séjours.

***ce tarif sera appliqué aux enfants inscrits du lundi au vendredi pour 5 demi-journées**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ADOPTE, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus, proposés par Madame Béatrice ZAPATERIA,
- RAPPORTE la délibération N° 2017/019 du Conseil d'Administration en date du 12 Juin 2017

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

Acte Administratif publié et rendu exécutoire après transmission à la Préfecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Président du C.C.A.S.,
Par délégation,
La Vice Présidente,
Béatrice ZAPATERIA